

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Dessureault, que le Sénat s'ajourne maintenant jusqu'à deux heures et quarante-cinq de cet après-midi.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

GEORGE P. VANIER
[L.S.]

CANADA

ÉLISABETH II, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de
des autres royaumes et territoires. Chef du Commonwealth. Déclare
de la loi.
A Notre noble et bien-aimé Louis-Philippe Beaudin, écuyer, de la ville
de Montréal, dans la province de Québec.

SALUT

SACHÉZ QUE, en raison de la confiance et de l'adoration particulières que
Nous avons mis en vous, et dans le dessein d'obtenir votre avis et
votre aide dans toutes les affaires importantes et difficiles qui peuvent intervenir
Moi et la Reine au Canada. Nous avons jugé à propos de vous appeler au
Séat du Canada et Nous vous désignons pour la division électorale de Québec
de Notre province de Québec et Nous vous recommandons de passer outre
à toute difficulté ou excuse et de vous trouver en personne, aux fins susmen-
tionnées, au Sénat du Canada, en tout temps et en tout lieu où Notre Parlement
pourra être convoqué et tenu, sans y manquer ni sous quelque prétexte que ce soit.

EN TOI DE QUOI, Nous avons fait écrire Nos lettres patentes et Nos
lettres appointées en Grande-Bretagne au Canada.

NOTRE NOBLE et bien-aimé majesté-geant-Philippe Vanier,
Comptroller de Notre Ordre des Services Militaires, à qui Nous avons
donné Notre Glorieuse Mission et Notre Déclaration des forces cana-
diennes, Gouvernement général et Commandant en chef du Canada.

À NOTRE NOBLE DU GOUVERNEMENT, en Notre ville d'Ottawa, en
ceux-ci jour de novembre au l'an de Notre-Seigneur mille neuf cent soixante
et de Notre Reine la vingtième.

Par ordonnance

MONTREAL

Georges P. Vanier, Secrétaire d'Etat du Canada.
Ottawa, Que. le dix-huitième jour de novembre mil neuf cent soixante.

L'honorable sénateur Aseltine propose l'ajournement du Sénat à deux heures et quarante-cinq de cet après-midi.

L'honorable sénateur Aseltine propose l'ajournement du Sénat à deux heures et quarante-cinq de cet après-midi.